Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20220927-DCM22-61-SU-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTGERON

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°22/61**
Dénomination d'un nouveau parc de stationnement situé entre le 14 et le 22 avenue de la République

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY, Mme NICOLAS, M. GOURY, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. SALL, Mme CARLOS, M. HIRAUT, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. SOUMARE *(à partir de 19h56)*, M. LE MEUR, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme NOURRY ayant donné procuration à M. DUROVRAY
Mme TEIXEIRA ayant donné procuration à Mme NICOLAS
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY jusqu'à 19h56
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT
M. CROS ayant donné procuration à M. VEYRAT
Mme NADJI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20220927-DCM22-61-SU-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

DÉLIBÉRATION N°22/61

OBJET : DÉNOMINATION D'UN NOUVEAU PARC DE STATIONNEMENT SITUÉ ENTRE LE 14 ET LE 22 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 21 septembre 2022,

Considérant la création d'un nouveau parc de stationnement public paysager avenue de la République, en vis-à-vis de la place de l'Ancienne Eglise,

Considérant que ce projet se situe dans l'emprise de l'accès à l'ancien château de Montgeron, et à proximité immédiate de l'ancien pigeonnier, qui a été conservé,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Á l'unanimité,
Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT

DECIDE De dénommer « Parking de la Place des Tilleuls » le parking situé entre le 14 et le 22 avenue de la République.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

MAIRIE DE MONTGERON
ESSONNE
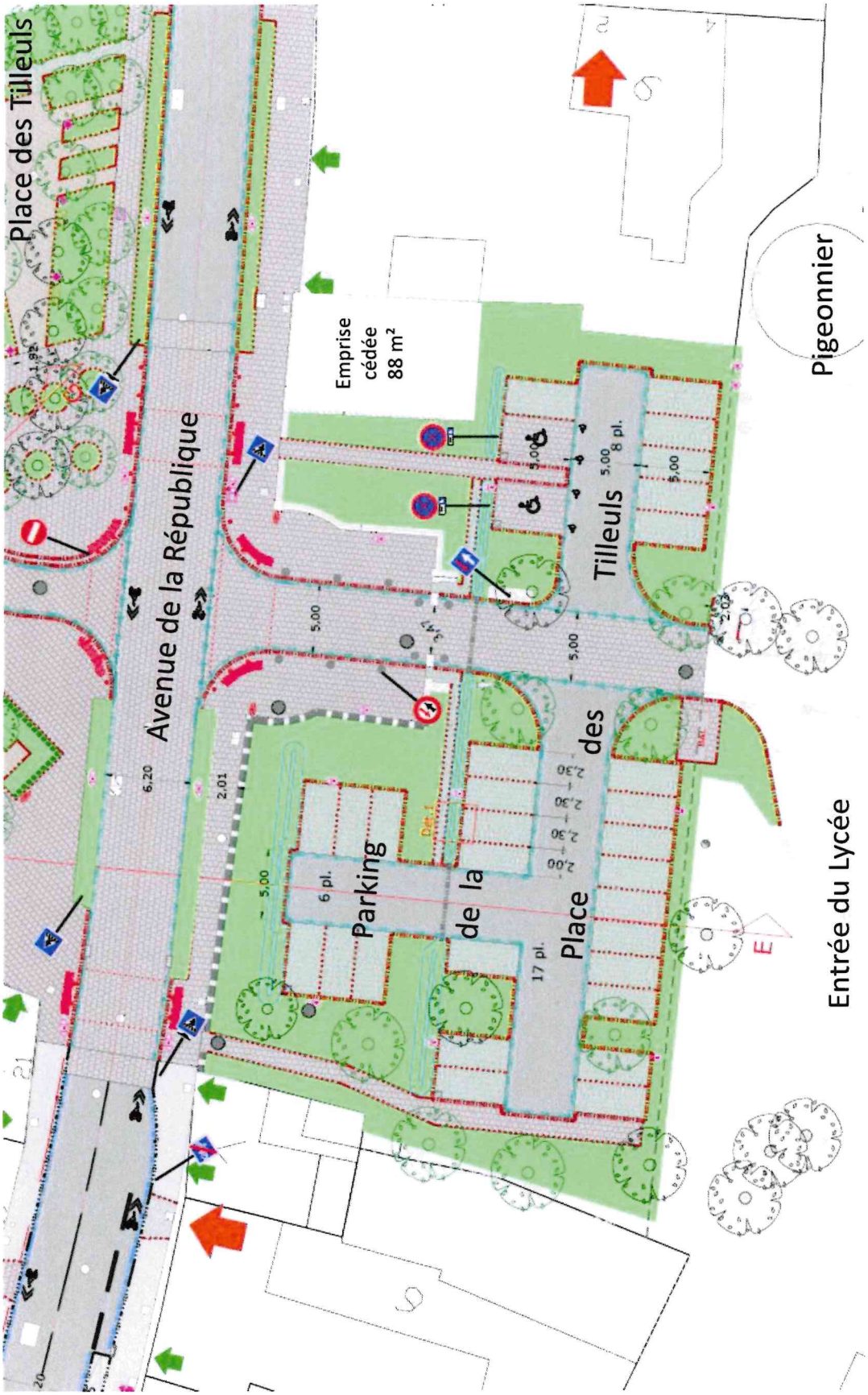
Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20220927-DCM22-61-SU-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022